



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction générale des affaires maritimes,  
de la pêche et de l'aquaculture**

Marseille, le 05/01/2024

*Services des flottes et des marins  
Mission de la flotte de commerce  
Guichet unique du Registre international français*

Réf : RI/2024/024  
Affaire suivie par : A2AM Dylan Vloëbergh-Lair  
[rif@mer.gouv.fr](mailto:rif@mer.gouv.fr)  
Tél. : +33(0)4 86 94 67 50

**DÉCISION N° RI/2024/024**  
**relative à l'ouverture d'une session du jury national chargé d'évaluer le niveau de connaissances de la langue française et des matières juridiques du capitaine d'un navire battant pavillon français et de l'officier chargé de sa suppléance**

Le chef du guichet unique du Registre international français (RIF),

- VU l'article L. 5521-3 du code des transports ;
- VU le décret n°2006-142 du 10 février 2006 relatif à la création du guichet unique prévu par la loi n°2005-412 du 3 mai 2005 relative à la création du registre international français ;
- VU le décret n°2015-598 du 2 juin 2015 pris pour l'application de certaines dispositions du code des transports relatives aux gens de mer (articles 3 à 6) ;
- VU l'arrêté du 18 octobre 2019 relatif à la nomination du jury national d'évaluation institué par le décret n° 2015-598 du 2 juin 2015 pris pour l'application de certaines dispositions du code des transports relatives aux gens de mer ;
- VU la décision du 09 octobre 2023 portant délégation de signature ;

Article 1<sup>er</sup> :

Une session du jury national d'évaluation des connaissances juridiques et linguistiques des officiers embarqués sur les navires enregistrés au Registre international français (RIF) aura lieu au guichet unique du RIF, 5, place Sadi Carnot 13002 Marseille, le

**Mardi 06 février 2024**

## Article 2 :

Le jury est composé comme suit :

Président	A2AM Dylan VLOËBERGH-LAIR, cadre au GU RIF, DGAMPA
Membres	PC1EM Cyril DELHER, professeur de l'enseignement maritime, ENSM
	M. François LERAY, directeur d'armement, CMA CGM
	M. Philippe SILLAN, capitaine, <i>Corsica Linea</i>

## Article 3 :

Les épreuves sont organisées comme suit :

- mardi 06 février 2024 de 08h00 à 10h00 : épreuve écrite
- mardi 06 février 2024 de 10h30 à 12h30 : entretiens avec le jury (30 minutes par candidat).

## Article 4 :

La délibération du jury aura lieu à l'issue de l'entretien avec les candidats le mardi 06 février 2024.

Les résultats de l'examen seront publiés sur le site internet du RIF (<https://www.rif.mer.gouv.fr/>).

## Article 5 :

Les officiers ressortissants d'un État-membre de l'Union européenne, d'un État partie à l'accord sur l'espace économique européen (EEE) ou de la Confédération suisse ou d'un État partie à tout accord international ayant la même portée en matière de droit de séjour et au travail, souhaitant se présenter à cette session du jury doivent déposer leur dossier de candidature auprès du guichet unique du RIF (par courriel à l'adresse [rif.equipage@mer.gouv.fr](mailto:rif.equipage@mer.gouv.fr)) avant le mercredi 31 janvier 2024 à 12h00.

La fiche d'inscription, comprenant la liste des pièces à fournir, est téléchargeable dans la rubrique dédiée du site internet du RIF (<https://www.rif.mer.gouv.fr/la-verification-du-niveau-de-connaissance-de-la-a401.html>).

## Article 6 :

Monsieur Dylan VLOËBERGH-LAIR est chargé de l'organisation de cette session.



**Signé :**

L'administrateur de 2ème classe des affaires maritimes  
Dylan VLOËBERGH-LAIR  
Chargé des équipages et de la promotion du RIF